

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du **17 AVR. 2025**

**portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation pour le
recrutement de professeurs des universités en droit privé et sciences criminelles pour l'année
2025**

NOR : MENH2511613A

**Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la
recherche**

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2024 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeurs des universités dans la discipline droit public pour le concours national d'agrégation pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 02 avril 2025 portant nomination de la présidente du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline droit privé et sciences criminelles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline droit privé et sciences criminelles, ouvert par l'arrêté du 16 décembre 2024 susvisé :

Mme Dominique FENOUILLET, professeure à l'Université Paris-Panthéon-Assas, présidente du jury ;

M. Pierre BAILLY, conseiller doyen honoraire à la Cour de cassation ;

M. François CHÉNEDÉ, professeur à l'Université Lyon-III ;

M. Daniel COHEN, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Mme Valérie MALABAT, professeure de l'Université Bordeaux ;

Mme Catherine RIBOT, professeure à l'Université de Montpellier ;
M. Edouard TREPPOZ, professeur à l'Université Paris-I.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **17 AVR. 2025**

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des ressources humaines,



B. MELMOUX-EUDE